



2015/2354(INI)

26.2.2016

AMENDEMENT 1 - 190

Projet de rapport

Lara Comi

(PE573.011v01-00)

Stratégie pour le marché unique

(2015/2354(INI))

Amendement 1
Mihai Țurcanu

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu la directive 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil,

Or. ro

Amendement 2
Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Maria Grapini

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu sa résolution du lundi 3 mai 2010 sur "Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens"^{1a},

^{1a} Textes adoptés de cette date, A7-0132/2010.

Or. en

Amendement 3
Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Maria Grapini

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu sa résolution du 19 janvier 2016 sur un acte sur le marché unique numérique,

Or. en

Amendement 4

Jens Nilsson, Elena Gentile, Maria Grapini, Lucy Anderson, Sven Giegold

Proposition de résolution

Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu la communication de la Commission du 25 octobre 2011 intitulée "Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales" (COM(2011)682 final),

Or. en

Amendement 5

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Jens Nilsson, Maria Grapini

Proposition de résolution

Visa 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu les conclusions du Conseil du 7 décembre 2015 sur la promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe,

Or. en

Amendement 6

Jens Nilsson, Sven Giegold, Maria Grapini, Lucy Anderson

Proposition de résolution

Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu les conclusions du Conseil du 7 décembre 2015 sur la promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe,

Or. en

Amendement 7

Jens Nilsson, Sven Giegold, Maria Grapini, Lucy Anderson, Elena Gentile, Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution

Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu l'étude de 2016 intitulée "Économie sociale" commandée par le Comité du marché intérieur et de la protection des consommateurs,

Or. en

Amendement 8

Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution

Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu sa résolution du 11 décembre 2013 sur le plan d'action européen pour le commerce de détail au profit de tous les acteurs^{1bis},

Or. en

Amendement 9
Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution

Amendement

*–vu l'étude de novembre 2014 intitulée
"The EU furniture market situation and a
possible furniture products initiative"
(L'état du marché européen de
l'ameublement et une éventuelle initiative
sur les produits d'ameublement),
commandée par la Commission,*

supprimé

Or. pl

Amendement 10
Julia Reda

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*–vu la communication de la Commission
intitulée "Libérer le potentiel du
financement participatif dans l'Union
européenne" (COM(2014)172 final),*

Or. en

Amendement 11
Julia Reda

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu la communication de la Commission du 2 décembre 2015 intitulée "Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire",

Or. en

Amendement 12
Julia Reda

Proposition de résolution
Visa 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

–vu le rapport de synthèse de la Commission du 27 janvier sur la consultation publique "Combattre le géo-blocage injustifié" ^{1ter},

^{1ter} Premiers résultats abrégés de la consultation publique du 27 janvier ici 2016 sur le géo-blocage et autres restrictions basées sur des critères géographiques lors de l'achat et de l'accès à l'information dans l'Union européenne.

Or. en

Amendement 13
Mylène Troszczynski

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que le marché unique a été

A. considérant que le marché unique a été

et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne *et agit* comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

présenté comme une pierre d'angle de l'intégration européenne, *qu'il était censé agir* comme un moteur de croissance et de création d'emplois *ce qui ne s'est malheureusement pas concrétisé dans les faits, qu'il fait aujourd'hui face à un bilan pour le moins désastreux ce qui doit obliger à une remise en question générale des politiques de l'Union européenne;*

Or. fr

Amendement 14
Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Amendement

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois *et que l'article 3, paragraphe 3, du Traité sur l'Union européenne oblige les législateurs européens à trouver un équilibre entre le principe d'économie de marché et l'intégration sociale de l'Union;*

Or. de

Amendement 15
Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Amendement

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois *de même que comme une*

condition préalable au développement de la compétitivité de l'économie de l'Union européenne sur le marché global;

Or. pl

Amendement 16

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Catherine Stihler, Maria Grapini

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Amendement

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois, *mais que l'intégration du marché unique n'est pas un processus irréversible et que sa pérennité ne doit pas être tenue pour acquise;*

Or. en

Amendement 17

Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Amendement

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois *en facilitant les échanges à travers l'Union européenne et en contribuant ainsi à la croissance et à la prospérité;*

Or. en

Amendement 18
Lucy Anderson

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le marché unique *a été et demeure* une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Amendement

A. considérant que le marché unique *est* une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Or. en

Amendement 19
Eva Paunova, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois;

Amendement

A. considérant que le marché unique a été et demeure une pierre d'angle de l'intégration européenne et agit comme un moteur de croissance et de création d'emplois *durables*;

Or. en

Amendement 20
Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Sergio Gutiérrez Prieto, Pina Picierno, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le bon

fonctionnement du marché unique repose sur l'apport et l'adaptation constante et d'une réponse intégrée aux grands défis économiques et sociaux de l'avenir, et sur la recherche d'un équilibre entre une économie ouverte pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois de qualité, et un système économique assurant la protection des consommateurs et offrant des garanties sociales et environnementales aux citoyens;

Or. en

Amendement 21
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'approfondissement du marché intérieur européen reste un enjeu économique central, en particulier dans le contexte du développement des nouvelles technologies, où un marché de taille critique est nécessaire pour favoriser l'apparition d'acteurs innovants et compétitifs sur la scène mondiale;

Or. fr

Amendement 22
Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Olga Sehnalová, Sergio Gutiérrez Prieto, Marc Tarabella, Maria Grapini, Lucy Anderson

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

A ter. considérant qu'un marché social fort - qui remet l'accent sur les personnes, en s'orientant sur la lutte contre le chômage, la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et le dumping salarial, la promotion du respect des droits sociaux fondamentaux, la mobilité équitable et l'amélioration des conditions de vie et de travail en Europe - est un facteur important pour accroître la solidarité et la coopération entre les États membres;

Or. en

Amendement 23

Kaja Kallas

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le marché unique *présente des résultats insuffisants* dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels;

Amendement

B. considérant que le marché unique *a connu un développement positif significatif au cours des dernières années, bien que des améliorations doivent être encore apportées* dans la plupart des domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels;

Or. en

Amendement 24

Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le marché unique ***présente des résultats insuffisants*** dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, ***la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels***;

Amendement

B. considérant que le marché unique ***pourrait faire mieux*** dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification ***et la standardisation*** du marché;

Or. en

Amendement 25
Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le marché unique présente des résultats insuffisants dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, ***la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels***;

Amendement

B. considérant que le marché unique présente des résultats insuffisants dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché;

Or. pl

Amendement 26
Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Pina Picierno, Maria Grapini, Marc Tarabella, Lucy Anderson

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le marché unique présente des résultats insuffisants dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels;

Amendement

B. considérant que le marché unique présente des résultats insuffisants dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, ***l'amélioration de la mobilité et des droits sociaux des travailleurs***, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels - ***en raison de nombreuses barrières physiques, juridiques et techniques***;

Or. en

Amendement 27

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Ivan Štefanec, Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le marché unique présente des résultats insuffisants dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels;

Amendement

B. considérant que le marché unique présente des résultats insuffisants dans presque tous les domaines – la stimulation d'un marché fondé sur le numérique, le soutien aux jeunes pousses, l'intégration des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, la gestion de nouveaux modèles commerciaux, la fluidification du marché, ***la reconnaissance mutuelle***, la normalisation et la délivrance de licences aux professionnels;

Or. en

Amendement 28

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Olga Sehnalová, Maria Grapini

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le marché unique ne doit pas être considéré isolément des autres domaines politiques horizontaux, en particulier le marché unique numérique, la santé, la protection sociale et des consommateurs, le droit du travail et la mobilité des citoyens, l'environnement, le développement durable, l'énergie, les transports et les politiques extérieures;

Or. en

Amendement 29
Philippe Juvin, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la contrefaçon représente une menace sérieuse en matière de santé et de sécurité publique et que la valeur globale du trafic de biens contrefaits a augmenté considérablement ces dernières années aggravant l'effet dévastateur de la contrefaçon sur l'innovation, l'emploi et l'image de marque des entreprises européennes ;

Or. fr

Amendement 30
Louis Michel

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la création d'un marché unique des capitaux aiderait à un plus grand partage transfrontalier des risques et à des marchés plus liquides;

Or. fr

Amendement 31

Marlene Mizzi, Christel Schaldemose, Catherine Stihler, Maria Grapini

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que, d'après les recherches du Parlement, l'achèvement du marché unique ***devrait*** rapporter ***mille milliards*** d'euros;

Amendement

C. considérant que, d'après les recherches du Parlement, l'achèvement du marché unique ***pourrait*** apporter ***un gain d'efficacité potentiel de 615 milliards d'euros par an;***

Or. en

Amendement 32

Mylène Troszczyński

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que, d'après ***les recherches*** du Parlement, l'achèvement du marché unique devrait rapporter mille milliards d'euros;

Amendement

C. considérant que, d'après ***l'étude partielle et partielle*** du Parlement ***européen sur le "coût de la non-Europe"***, l'achèvement du marché unique devrait rapporter mille milliards d'euros;

Or. fr

Amendement 33

Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que, d'après les recherches du Parlement, l'achèvement du marché unique devrait rapporter mille milliards d'euros;

Amendement

C. considérant que, d'après les recherches du Parlement, l'achèvement du marché unique devrait rapporter mille milliards d'euros; ***considérant que la libre circulation des biens et des services au sein du marché unique est toujours limitée par: la bureaucratie, la réglementation qui est dans de nombreux cas disproportionnée par rapport aux besoins et les nombreuses barrières non tarifaires dérivées du protectionnisme national et des sociétés;***

Or. pl

Amendement 34
Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que, d'après les recherches du Parlement, l'achèvement du marché unique devrait rapporter mille milliards d'euros;

Amendement

C. considérant que ***le marché unique apporte une contribution importante aux économies européennes et que,*** d'après les recherches du Parlement, l'achèvement du marché unique devrait rapporter mille milliards d'euros;

Or. en

Amendement 35
Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la fragmentation du marché unique est l'un des principaux obstacles à une croissance économique structurelle plus importante;

Or. en

Amendement 36

Mylène Troszczyński

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il ***convient*** d'élaborer une réelle stratégie ***et d'apporter une réponse aussi bien politique que technique*** aux difficultés qui se présentent;

Amendement

D. considérant qu'il ***conviendrait*** d'élaborer une réelle stratégie ***dont l'Union européenne est incapable pour surmonter les*** difficultés qui se présentent ***et qui devraient être réglées plutôt à l'échelon national;***

Or. fr

Amendement 37

Daniel Dalton

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il convient d'élaborer une réelle stratégie et d'apporter une réponse aussi bien politique que technique aux difficultés qui se présentent;

Amendement

D. considérant qu'il convient d'élaborer une réelle stratégie et d'apporter une réponse aussi bien politique que technique aux difficultés qui se présentent, ***en particulier dans le cas d'obstacles non tarifaires injustifiés au sein du marché unique;***

Or. en

Amendement 38

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Coffferati, Virginie Rozière, Maria Grapini

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il convient d'élaborer une réelle stratégie et d'apporter une réponse aussi bien politique que technique aux difficultés qui se présentent;

Amendement

D. considérant qu'il convient d'élaborer une réelle stratégie ***pour une plus grande intégration du marché unique***, et d'apporter une réponse aussi bien politique que technique aux difficultés qui se présentent;

Or. en

Amendement 39

Mylène Troszczyński

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'Union devrait s'efforcer de mettre en place un véritable marché unique et considérer ce dernier comme un atout pour l'ensemble des citoyens, des agents économiques et des États membres;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 40

Daniel Dalton

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'Union devrait s'efforcer de mettre en place un véritable marché unique et considérer ce dernier

Amendement

E. considérant que l'Union devrait s'efforcer de mettre en place un véritable marché unique et considérer ce dernier

comme un atout pour l'ensemble des citoyens, des agents économiques et des États membres;

comme un atout pour l'ensemble des citoyens, des agents économiques et des États membres, *et que le marché unique n'atteindra son plein potentiel que s'il a le plein appui de tous les États membres, dans une collaboration réciproque;*

Or. en

Amendement 41

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Lucy Anderson

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'Union devrait s'efforcer de mettre en place un véritable marché unique et considérer ce dernier comme un atout pour l'ensemble des citoyens, des agents économiques et des États membres;

Amendement

E. considérant que l'Union devrait s'efforcer de mettre en place un véritable marché unique et considérer ce dernier comme un atout pour l'ensemble des citoyens, *des travailleurs*, des agents économiques et des États membres;

Or. en

Amendement 42

Antonio López-Istúriz White, Lara Comi

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les États membres doivent éviter les mesures discriminatoires, telles que les lois commerciales et fiscales qui affectent uniquement certains secteurs ou modèles commerciaux et faussent la concurrence, rendant difficile l'établissement des entreprises étrangères dans un État membre donné, ce qui constitue une violation manifeste des principes du

marché intérieur;

Or. en

Amendement 43

Adam Szejnfeld

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que quelque 5 000 professions sont réglementées dans l'Union européenne et que dans de nombreux cas, les réglementations sont inutiles et - même si elles sont attendues excessives;

Or. pl

Amendement 44

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'achèvement du marché unique des produits et des services et l'élimination des obstacles est une priorité absolue qui exige une approche accélérée des États membres et des institutions européennes;

Or. en

Amendement 45

Julia Reda

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que la proposition d'un compromis entre l'approfondissement du marché unique et la réponse aux préoccupations majeures des citoyens, contenue dans le rapport Monti du 9 mai 2010¹quater, n'a été eu aucun suivi approprié à ce jour;

¹quater "Une nouvelle stratégie pour le marché unique - au service de l'économie et de la société européennes", rapport du 9 mai 2010 au président de la Commission européenne.

Or. en

Amendement 46

Marco Zullo

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les réglementations et les mesures au niveau de l'Union européenne devraient être incorporées en une vision stratégique uniforme et ainsi être mutuellement cohérentes et non contradictoires;

Or. it

Amendement 47

Verónica Lope Fontagné, Ramón Luis Valcárcel Siso, Antonio López-Istúriz White, Jens Nilsson

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les entreprises d'économie sociale au niveau européen jouissent d'un faible niveau de reconnaissance et que la plupart d'entre elles ne sont pas reconnues par un cadre juridique à l'échelle de l'Union, mais seulement au niveau national dans certains États membres, sous différentes formes juridiques; que cette absence de cadre juridique européen entrave leur capacité à réaliser des transactions transfrontalières au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 48
Julia Reda

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

alors que le rapport de synthèse de la consultation de la Commission sur le géo-blocage révèle un appui marqué des consommateurs en faveur de mesures législatives contre le géo-blocage;

Or. en

Amendement 49
Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que les obstacles au marché unique entraînent un choix réduit

*et des produits et services plus coûteux
pour les consommateurs;*

Or. en

Amendement 50

**Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt,
Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Sergio
Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Marc Tarabella**

**Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

*–1. est d'avis que la révision à mi-
parcours de la stratégie Europe 2020
devrait fixer des objectifs ambitieux pour
parvenir à une économie sociale de
marché verte fondée sur la connaissance
et la croissance durable d'ici à 2020;
souligne que le marché unique devrait
être central dans la réalisation de
l'objectif d'une économie sociale de
marché durable et hautement compétitive
dans le contexte de la vision à long terme
de la stratégie Europe 2020 pour relever
les défis du maintien de la justice sociale
et de la croissance économique ainsi que
se focaliser sur les avantages pour les
citoyens, la protection des consommateurs
et des PME;*

Or. en

Amendement 51

**Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt,
Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Sergio
Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Lucy Anderson, Marc Tarabella**

**Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

–1 bis. réaffirme que la perception du marché unique comme étant uniquement lié aux aspects économiques a épuisé son propre potentiel et qu'une nouvelle stratégie plus vaste doit être mise en action, en établissant un équilibre entre les droits économiques et les droits sociaux fondamentaux, et en intégrant les intérêts des consommateurs et des citoyens dans le marché unique;

Or. en

Amendement 52
Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. ***approuve*** les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services ***ainsi que la méthode qu'elle suggère*** pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

1. ***prend connaissance des*** objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Or. de

Amendement 53
Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et ***salue*** la méthode qu'elle suggère pour réaliser

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et ***approuve*** la méthode qu'elle suggère pour

pleinement le potentiel du marché unique;

réaliser pleinement le potentiel du marché unique, *mais invite de nouveau la Commission à améliorer le volet social et environnemental du marché unique conformément aux obligations du traité de Lisbonne;*

Or. en

Amendement 54

Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et salue la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Amendement

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et salue la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique *pour le bien des consommateurs et des entreprises, notamment les jeunes pousses;*

Or. en

Amendement 55

Maria Grapini, Nicola Danti, Lucy Anderson

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et salue la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Amendement

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et salue la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique, *afin de créer un plus grand nombre d'emplois de qualité et de développer les PME;*

Or. en

Amendement 56

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et salue **la méthode qu'elle suggère pour** réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Amendement

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services et salue **ses actions dans des domaines essentiels, afin de** réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Or. en

Amendement 57

Adam Szejnfeld

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. approuve les objectifs **généraux** de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services ainsi que la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Amendement

1. approuve les objectifs de la stratégie de la Commission pour le marché unique des biens et des services ainsi que la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Or. pl

Amendement 58

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Ivan Štefanec, Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché

Amendement

1. appuie les objectifs généraux de la stratégie de la Commission pour le marché

unique des biens et des services et salue la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

unique des biens et des services:
"Améliorer le marché unique: de nouvelles opportunités pour les citoyens et les entreprises", et salue la méthode qu'elle suggère pour réaliser pleinement le potentiel du marché unique;

Or. en

Amendement 59

Sergio Gaetano Cofferati, Virginie Rozière, Maria Grapini, Catherine Stihler, Lucy Anderson, Nicola Danti, Josef Weidenholzer, Evelyne Gebhardt, Pina Picierno

Proposition de résolution Pragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. est convaincu, à cet égard, que le principe d'égalité de traitement des travailleurs doit être considéré comme le pilier d'un marché unique efficace et socialement durable et presse la Commission de prendre les mesures législatives et non législatives nécessaires afin de veiller à ce que ce principe soit pleinement respecté dans le marché unique;

Or. en

Amendement 60

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Nicola Danti, Pina Picierno, Maria Grapini

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives **déjà**

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives **prises dans**

engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe attractive pour les investisseurs;

d'autres domaines et par des mesures transversales et horizontales claires destinées à rendre le marché unique plus équitable, à assurer la prospérité économique, *créer un plus grand nombre d'emplois de qualité, favoriser la croissance* et rendre l'Europe attractive pour les investisseurs;

Or. en

Amendement 61 **Marco Zullo**

Proposition de résolution **Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. se félicite du fait que la stratégie *s'inscrive en complément* des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, *en s'appuyant sur* les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe plus attractive pour les investisseurs;

Amendement

2. se félicite du fait que la stratégie *cherche à compléter* des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, *en améliorant* les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe plus attractive pour les investisseurs;

Or. it

Amendement 62 **Robert Rochefort**

Proposition de résolution **Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique *et à* rendre l'Europe plus attractive pour les investisseurs;

Amendement

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique, *à améliorer le bien-être des Européens par des mesures concrètes ainsi qu'à* rendre l'Europe plus attractive pour les

investisseurs *et plus résistante face à la concurrence mondiale*;

Or. fr

Amendement 63

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. se félicite du fait que la stratégie *s'inscrive en complément des* travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe attractive pour les investisseurs;

Amendement

2. se félicite du fait que la stratégie *soit coordonnée avec les* travaux engagés dans d'autres domaines, *particulièrement dans le cadre de la stratégie pour le marché unique numérique*; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe *plus* attractive pour les investisseurs;

Or. en

Amendement 64

Kaja Kallas

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe attractive pour les investisseurs;

Amendement

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'Europe attractive pour les investisseurs; *insiste cependant sur la nécessité d'éviter les incohérences et les doublons entre les différentes initiatives lors de la mise en œuvre de cette stratégie*;

Amendement 65

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Ivan Štefanec, Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'*Europe* attractive pour les investisseurs

Amendement

2. se félicite du fait que la stratégie s'inscrive en complément des travaux engagés dans d'autres domaines; est d'avis qu'elle pourrait certainement contribuer, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, à assurer la prospérité économique et à rendre l'*Union européenne* attractive pour les investisseurs

Amendement 66

Julia Reda

Proposition de résolution

Pragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. déplore le manque d'ambition de la Commission concernant le nouveau paquet "économie circulaire" présenté le 2 décembre 2015, notamment l'absence d'un objectif d'efficacité des ressources; invite la Commission à donner suite à ses déclarations précédentes de toute urgence et à présenter une stratégie exhaustive de réduction du gaspillage alimentaire;

Amendement 67

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Pragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne qu'il est essentiel de fonder toutes les initiatives de la stratégie pour le marché unique sur de meilleures pratiques en matière de réglementation et sur les outils les plus efficaces tels que l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle;

Or. en

Amendement 68
Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. souligne le fait que les propositions devraient être fondées sur des données probantes et devraient réduire les charges réglementaires et administratives qui pèsent sur les entreprises, notamment les PME;

Or. en

Amendement 69
Mylène Troszczyński

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de

3. insiste sur le fait que si aucun résultat tangible n'est obtenu en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise, ce n'est pas à cause de soi-disant obstacles

création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

entravant la réalisation du marché unique mais bien à cause du marché unique en lui-même qui est une négation du caractère multiple du marché "commun" du continent européen;

Or. fr

Amendement 70
Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique ***dans le respect de la meilleure protection possible du consommateur***, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise; ***est convaincu que l'objectif du progrès social et la compétitivité doivent être pris en compte dans le développement ultérieur du marché unique en tant que principes directeurs interdépendants et complémentaires;***

Or. de

Amendement 71
Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les ***obstacles*** entravant encore la réalisation du marché unique, de

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence ***les limitations injustifiées de la libre circulation des personnes, des***

sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

biens, des services et des capitaux tout comme les limitations issues de la bureaucratie et de la réglementation excessive entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Or. pl

Amendement 72
Kaja Kallas

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise; *est convaincu que pour arriver à ces objectifs, nous devons viser une harmonisation totale de la législation et adopter une politique de "tolérance zéro" en ce qui concerne les obstacles injustifiés créés par les États membres;*

Or. en

Amendement 73
Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Nicola Danti, Sergio Gutiérrez Prieto, Pina Picierno, Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer **de toute urgence** les obstacles entravant **encore** la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Amendement

3. insiste sur la nécessité **de remettre de toute urgence au cœur du marché unique ceux qui y vivent et l'utilisent quotidiennement et** d'éliminer les obstacles **injustifiés actuels** entravant la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats **efficaces et** tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Or. en

Amendement 74

Maria Grapini, Lucy Anderson

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs **et** de nouveaux modèles d'entreprise;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs, de nouveaux modèles d'entreprise **et de soutien au développement des PME tout en augmentant leur longévité;**

Or. en

Amendement 75

Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de **compétitivité, de croissance, de recherche**, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Or. en

Amendement 76
Julia Reda

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles **injustifiés** entravant encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Or. en

Amendement 77
Eva Paunova, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'éliminer de toute urgence les obstacles entravant

encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

encore la réalisation du marché unique, de sorte que des résultats tangibles puissent être rapidement obtenus en matière de croissance *durable*, d'innovation, de création d'emplois, de choix des consommateurs et de nouveaux modèles d'entreprise;

Or. en

Amendement 78

Antonio López-Istúriz White, Lara Comi

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. répète l'importance d'éliminer les obstacles (y compris les obstacles linguistiques, administratifs et ceux liés au manque d'information) qui limitent le potentiel commercial du commerce transfrontalier en ligne et ébranlent la confiance des consommateurs dans le marché unique; insiste sur l'importance d'éliminer les restrictions opérationnelles à l'exercice de l'activité de vente au détail, telles que la réglementation sur les horaires d'ouverture, les impôts sélectifs et spécifiques sur les ventes au détail et les demandes démesurées d'informations aux entreprises;

Or. en

Amendement 79

Julia Reda

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. déplore l'absence de progrès et le

manque d'intérêt pour les questions sociales et environnementales de la nouvelle stratégie pour le marché unique depuis la présentation du rapport Monti le 9 mai 2010;

Or. en

Amendement 80
Anna Maria Corazza Bildt

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite la Commission et les États membres à être novateurs lors de la mise en œuvre de la législation sur le marché unique; souligne le grand potentiel des secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que la vente au détail et l'hôtellerie pour la création d'emplois, l'intégration et la réduction du chômage des jeunes;

Or. en

Amendement 81
Anna Maria Corazza Bildt

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. est d'avis que le rapport Monti de 2010 "Une nouvelle stratégie pour le marché unique" doit être appliqué dans sa globalité et pris en compte au cours des travaux sur la stratégie pour le marché unique;

Or. en

Amendement 82

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Olga Sehnalová, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite du fait que la stratégie soit axée sur l'aide aux **entreprises, notamment aux** PME, aux micro-entreprises et aux jeunes pousses, afin que celles-ci puissent développer leurs activités, croître et s'établir dans le marché unique, et donc innover et créer des emplois; estime qu'il convient de donner la priorité à toutes les initiatives destinées aux PME et aux jeunes pousses;

Amendement

4. se félicite du fait que la stratégie soit axée sur l'aide aux PME, aux micro-entreprises et aux jeunes pousses, afin que celles-ci puissent développer leurs activités, croître et s'établir dans le marché unique, et donc innover et créer des emplois; estime qu'il convient de donner la priorité à toutes les initiatives destinées aux PME et aux jeunes pousses ***mais rappelle que ces initiatives ne doivent pas permettre aux entreprises malhonnêtes de contourner les lois en vigueur, abaisser les normes concernant les travailleurs et les consommateurs, augmenter le risque de fraude sociale, d'activités criminelles et de sociétés boîtes aux lettres;***

Or. en

Amendement 83

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. se félicite du fait que la stratégie soit axée sur l'aide aux PME, aux micro-entreprises et aux jeunes pousses, afin que celles-ci puissent développer leurs activités, croître et s'établir dans le marché unique, et donc innover et créer des emplois; ***estime qu'il convient de donner la priorité à toutes les initiatives destinées aux PME et aux jeunes pousses;***

Amendement

4. se félicite du fait que la stratégie soit axée sur l'aide aux PME, aux micro-entreprises et aux jeunes pousses, afin que celles-ci puissent développer leurs activités, croître et s'établir dans le marché unique, et donc innover et créer des emplois; ***souligne que toutes les initiatives destinées aux PME et aux jeunes pousses requièrent une action immédiate et qu'il convient de leur donner la priorité;***

Amendement 84

Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne le fait que le programme "Mieux légiférer" doit être au cœur de toute initiative de la Commission; mais surtout, répète que les nouvelles initiatives doivent être fondées sur des données probantes et notamment prendre en compte leur incidence sur les PME;

Or. en

Amendement 85

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. conteste la déclaration de la Commission, qui estime qu'il convient d'appliquer immédiatement sa proposition sur les sociétés unipersonnelles, laquelle, dans sa forme actuelle, n'est pas un outil approprié pour stimuler le marché unique.

Or. en

Amendement 86

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Dariusz Rosati

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 87
Virginie Rozière

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui pourraient être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. invite la Commission à examiner la possibilité d'établir des critères objectifs qui pourraient être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine;

Or. fr

Amendement 88
Kaja Kallas

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de *fixer une définition commune* des jeunes pousses ou PME "innovantes", *ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence* pour l'adoption de

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu de *mieux évaluer et définir les besoins* des jeunes pousses ou PME "innovantes", pour *que* l'adoption de mesures dans ce domaine *soit efficace*;

mesures dans ce domaine; *invite donc la Commission à proposer une définition;*

Or. en

Amendement 89
Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer ***une définition commune*** des jeunes pousses ou PME "innovantes", ***ou des critères objectifs*** qui pourraient être utilisés ***comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;***

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer ***des critères objectifs d'évaluation*** des ***entreprises*** "innovantes", ***y compris*** les jeunes pousses ou PME qui pourraient être utilisés ***pour les faire bénéficier d'outils de soutien efficaces;***

Or. pl

Amendement 90
Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Catherine Stihler, Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y ***a lieu*** de fixer ***une définition commune*** des jeunes pousses ou PME "innovantes", ***ou des critères objectifs qui peuvent*** être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; ***invite donc la Commission à proposer une définition;***

Amendement

5. est convaincu qu'il ***serait utile*** de fixer des ***critères communs pour définir les*** jeunes pousses ou PME "innovantes", ***qui pourraient*** être utilisés comme ***un*** point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine;

Or. en

Amendement 91

Jens Nilsson, Sven Giegold, Maria Grapini, Lucy Anderson, Elena Gentile, Ramón Luis Valcárcel Siso, Verónica Lope Fontagné, Nicola Danti, Catherine Stihler, Evelyne Gebhardt, Sergio Gutiérrez Prieto, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses **ou** PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses, PME **et entreprises sociales** "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; **rappelle que les entreprises sociales ont révélé leur immense potentiel en matière d'innovation en apportant des solutions créatives aux questions économiques, sociales et environnementales majeures;** invite donc la Commission à proposer une définition **incluant les entreprises sociales** ;

Or. en

Amendement 92

Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une **définition commune des** jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une **série de définitions ou d'indicateurs communs pour les** jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Or. en

Amendement 93
Lara Comi, Antonio Tajani

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu **de fixer** une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu **d'utiliser** une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Or. en

Amendement 94
Maria Grapini, Nicola Danti

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui pourraient être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui pourraient être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine **et pour développer des programmes de financements spécifiques**; invite donc la Commission à proposer une définition;

Or. en

Amendement 95
Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu **de fixer** une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu **d'envisager l'adoption d'**une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui peuvent être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Or. en

Amendement 96
Mihai Țurcanu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui pourraient être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Amendement

5. est convaincu qu'il y a lieu de fixer une définition commune **au niveau européen** des jeunes pousses ou PME "innovantes", ou des critères objectifs qui pourraient être utilisés comme point de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine; invite donc la Commission à proposer une définition;

Or. ro

Amendement 97
Jens Nilsson, Verónica Lope Fontagné, Ramón Luis Valcárcel Siso, Antonio López-Istúriz White, Lucy Anderson, Elena Gentile, Sven Giegold, Maria Grapini, Sergio Gutiérrez Prieto, Nicola Danti

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. insiste sur la nécessité de promouvoir les entreprises sociales dans le cadre des politiques du marché

intérieur, en gardant à l'esprit qu'il existe environ 2 millions d'entreprises sociales dans l'Union, ce qui représente environ 10 à 12 % de l'ensemble des entreprises européennes; insiste par ailleurs sur le fait que la croissance de l'économie sociale est rapide, qu'elle fournit des produits et des services de qualité et crée des emplois de grande qualité;

Or. en

Amendement 98

Lucy Anderson

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 99

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Olga Sehnalová, Nicola Danti, Pina Picierno, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Amendement

6. porte l'attention sur l'initiative de la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles **injustifiés** entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer; **prie la Commission d'évaluer,**

dans le processus REFIT, non seulement les coûts mais aussi les avantages d'une réglementation aussi bien que de prendre en compte son impact social et environnemental au sens large et pas seulement l'impact économique;

Or. en

Amendement 100
Mihai Țurcanu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. ro

Amendement 101
Kaja Kallas

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Amendement

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer; *est convaincu que pour assurer une meilleure réglementation, la réglementation existante devrait être réexaminée et simplifiée si nécessaire pour l'adapter à l'usage prévu, tandis que toute nouvelle réglementation devrait être à l'épreuve du temps, être numérique par*

défaut et suivre le principe “penser aux petits d'abord”;

Or. en

Amendement 102
Josef Weidenholzer

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Amendement

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer; ***souligne que ce processus ne doit pas conduire à moins d'emplois, à une protection du consommateur réduite et à des normes environnementales affaiblies;***

Or. en

Amendement 103
Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Amendement

6. prie la Commission de demander à la plateforme REFIT de s'attaquer aux obstacles entravant l'innovation et de présenter des propositions, ***en plus de la proposition d'institution d'un Conseil européen pour l'innovation,*** qui permettraient de les réduire ou de les éliminer;

Or. en

Amendement 104
Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. est d'avis que la poursuite du développement du marché unique demande la suppression des obstacles aux échanges entre les États membres; appuie la déclaration européenne sur la compétitivité de février 2016, en particulier l'engagement à simplifier la réglementation et à réduire les charges, à faire plus pour réduire la charge globale de la réglementation européenne, en particulier sur les PME et les micro-entreprises, et à établir si possible dans certains secteurs spécifiques des cibles de réduction de la charge; recommande que le travail sur l'établissement de telles cibles de réduction de la charge commence immédiatement;

Or. en

Amendement 105
Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Olga Sehnalová, Nicola Danti, Sergio Gutiérrez Prieto, Pina Picierno, Maria Grapini, Lucy Anderson, Marc Tarabella

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. appelle la Commission à impliquer activement toutes les parties prenantes, en particulier les partenaires sociaux et les organismes de consommateurs pour évaluer l'impact des projets de réglementation et des activités d'amélioration de la réglementation dans

le marché unique, à effectuer les contrôles de proportionnalité et de subsidiarité (au stade ex-ante) et à surveiller la mise en œuvre (au stade ex-post); souligne, en outre, que toute exemption des PME et des micro-entités doit être évaluée au cas par cas pour chaque proposition tout en garantissant que les exemptions ne conduisent pas au contournement des réglementations sociales, du travail ou environnementales;

Or. en

Amendement 106
Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

supprimé

Or. en

Amendement 107
Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

Amendement

7. estime prioritaire de développer un système de TVA en ligne simplifié, uniforme et cohérent afin de réduire les coûts de mise en conformité des entreprises innovantes et de petite taille opérant dans l'Union; salue la mise en place du mini-guichet unique pour la TVA, qui constitue une avancée vers la fin du régime de TVA européen temporaire; se dit préoccupé, cependant, par le fait que l'absence de seuil place certaines PME dans une situation difficile pour ce qui est de la mise en conformité avec le régime actuel; appelle donc la Commission à présenter d'urgence des propositions pour introduire celui-ci;

Or. en

Amendement 108

Lucy Anderson, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

Amendement

7. appelle la Commission à résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; appelle en particulier la Commission à examiner comment les nouvelles réglementations concernant le lieu de prestation pour la TVA sur les services numériques peuvent être modifiées pour s'adapter aux besoins spécifiques des petites et micro-entreprises;

Or. en

Amendement 109

Kaja Kallas

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à **déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;**

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; **estime prioritaire de développer un système de TVA en ligne simplifié, uniforme et cohérent de manière à toujours offrir la possibilité aux entreprises de déclarer la TVA en ligne; se dit préoccupé par le fait que l'absence de seuil place certaines PME dans une situation difficile pour ce qui est de se conformer au régime actuel;** invite donc la Commission à **réexaminer ce régime afin de le rendre plus favorable aux entreprises;**

Or. en

Amendement 110

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; **invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en**

Amendement

7. souligne le besoin de réduire les coûts de mise en conformité causés par les exigences de la TVA; se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la

particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

réforme de la TVA;

Or. en

Amendement 111

Adam Szejnfeld

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; *invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;*

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA;

Or. pl

Amendement 112

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Catherine Stihler, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien *plein et entier* à

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien à la Commission

la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la *mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne*;

en ce qui concerne la réforme de la TVA *mais rappelle que ces initiatives devraient respecter les compétences des États membres*; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la *possibilité de permettre aux États membres de réduire les taux de TVA pour la presse, l'édition numérique, les livres électroniques et les publications en ligne afin d'éviter toute discrimination sur le marché unique*;

Or. en

Amendement 113

Philippe Juvin, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination *et*, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination , en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne *et à traiter la distorsion de concurrence causée par la différence de régime de TVA applicable aux organismes publics et privés*;

Or. fr

Amendement 114

Julia Reda

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre **le manque de coordination au sein de l'Union européenne en matière fiscale et en particulier** les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

Or. en

Amendement 115
Lara Comi, Andreas Schwab, Antonio Tajani

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'**une taxe** unique dans le secteur du commerce en ligne;

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'**un taux de TVA** unique dans le secteur du commerce en ligne;

Or. en

Amendement 116

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une taxe unique dans le secteur du commerce en ligne;

Amendement

7. se félicite de la détermination dont fait preuve la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés par les PME du fait de la complexité et de la divergence des réglementations nationales relatives à la TVA; apporte son soutien plein et entier à la Commission en ce qui concerne la réforme de la TVA; invite la Commission à déterminer s'il est possible d'envisager un renforcement de la coordination et, en particulier, la mise en place d'une **TVA** unique dans le secteur du commerce en ligne;

Or. en

Amendement 117

Daniel Dalton

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. se félicite des dernières initiatives pour des marchés publics plus efficaces et plus transparents à travers une meilleure utilisation des données des marchés publics et une évaluation volontaire plus poussée des marchés publics dans certains projets d'infrastructure de grande étendue; invite les États membres à coopérer avec la Commission pour mettre en œuvre ces initiatives;

Or. en

Amendement 118
Josef Weidenholzer

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. soutient les efforts de la Commission pour assurer l'équité fiscale au sein de l'Union européenne et lutter contre la planification fiscale agressive et les pratiques d'évasion fiscale; demande à la Commission de diriger l'axe de ses efforts sur une base commune de calcul de l'impôt sur les sociétés et sur une obligation de déclaration par pays pour les sociétés transfrontalières;

Or. de

Amendement 119
Lara Comi, Antonio Tajani

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. espère que la Commission va poursuivre le processus de réforme du système des marchés publics qui a débuté avec les directives de 2014, en progressant vers une plus grande qualification de la demande dans le domaine de la passation des marchés dans le but de récompenser l'innovation technique et l'efficacité énergétique;

Or. en

Amendement 120
Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Catherine Stihler, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria

Grapini

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par **les** entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les **micro-entreprises, par exemple en réduisant** les appels à candidature à des **périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;**

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par **certaines** entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements **et de développer de nouveaux modèles de financement** en particulier pour les **microentreprises, de réduire** les **durées des** appels à candidature, **de simplifier les procédures administratives concernées et de développer des mesures proactives pour une information et des formations en continu sur les projets; invite la Commission à faire en sorte qu'un financement participatif transfrontalier puisse facilement être mis en place et encourage les États membres à introduire des mesures en faveur du financement participatif;**

Or. en

Amendement 121 Robert Rochefort

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles

cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois *et* en simplifiant davantage les procédures concernées;

cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois, en simplifiant davantage les procédures concernées *ainsi qu'en améliorant la visibilité des financements européens; salue l'intention de la Commission d'utiliser des fonds du programme COSME pour financer des campagnes d'information ciblant les jeunes PME innovantes; invite à associer à ces campagnes l'ensemble des autorités régionales et locales en charge de l'accompagnement des entreprises, notamment celles participant au réseau Enterprise Europe Network;*

Or. fr

Amendement 122
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire *du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et* de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des

micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Or. it

Amendement 123
Kaja Kallas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de ***continuer à gérer ce problème en particulier à travers l'initiative de l'union des marchés de capitaux et à travers la prise en compte des spécificités du financement dont les entreprises innovantes telles que les jeunes pousses ont besoin à différents stades de développement; demande aussi à la Commission de*** chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Or. en

Amendement 124
Julia Reda

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées *ainsi qu'en garantissant que le financement participatif puisse être facilement mis en place et en facilitant un financement participatif déductible d'impôt pour les causes sociales et autres d'intérêt public, y compris en donnant des recommandations aux États membres;*

Or. en

Amendement 125
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements

stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées; ***appelle la Commission européenne à utiliser la garantie du budget européen pour accroître la part des crédits attribués aux PME, en particulier dans les États les plus petits avec un marché local moins développé;***

Or. en

Amendement 126

Eva Paunova, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès ***aux financements***, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès ***à ceux-ci ainsi qu'à d'autres programmes et outils***, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées; ***appelle la Commission à accroître la connaissance des outils de financement à travers des campagnes d'information ciblées;***

Or. en

Amendement 127

Daniel Dalton

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées; ***considère la simplification comme l'outil clé de l'accès des PME et des jeunes pousses au financement;***

Or. en

Amendement 128

Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du

Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées *mais aussi en réduisant le seuil pour les PME de 10 millions à 5 millions d'euros*;

Or. en

Amendement 129

Jens Nilsson, Ramón Luis Valcárcel Siso, Antonio López-Istúriz White, Verónica Lope Fontagné, Elena Gentile, Maria Grapini, Martina Anderson, Nicola Danti, Catherine Stihler, Sergio Gutiérrez Prieto, Sven Giegold

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME *et* les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME, les jeunes pousses *et les entreprises sociales* lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et COSME, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Or. en

Amendement 130
Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et *COSME*, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020, *COSME* et *les fonds ESI*, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Or. en

Amendement 131
Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et *COSME*, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier pour les

Amendement

8. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment les PME et les jeunes pousses, lorsqu'elles cherchent des financements; demande à la Commission de chercher, tout en continuant d'apporter son précieux soutien à ces entreprises par l'intermédiaire, par exemple, du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et de programmes tels qu'Horizon 2020 et *COSME*, des moyens de faciliter encore l'accès aux financements, en particulier

micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

pour les micro-entreprises, par exemple en réduisant les appels à candidature à des périodes de six mois et en simplifiant davantage les procédures concernées;

Or. pl

Amendement 132
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande aux États membres de transposer les réglementations du marché intérieur de manière cohérente et homogène et de les mettre en œuvre pleinement et correctement; souligne que des obligations en matière de tests et d'enregistrements supplémentaires, la non-reconnaissance des certifications et des normes, les contraintes territoriales d'approvisionnement et des mesures similaires créent des coûts supplémentaires pour les consommateurs et les détaillants, empêchant ainsi les citoyens européens de profiter pleinement des avantages du marché unique; invite en outre la Commission, afin d'établir une meilleure gouvernance, à pratiquer une politique adaptée vis-à-vis des États membres qui n'appliquent pas correctement les règles du marché intérieur, et ce, le cas échéant, au moyen de procédures d'infraction et en accélérant ces procédures grâce à une "approche accélérée";

Or. en

Amendement 133
Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite la Commission à mettre en œuvre l'union des marchés de capitaux et plus particulièrement le cadre pour une titrisation simple, transparente et standardisée (STS) et demande une adoption aussi rapide que possible de la directive sur les prospectus étant donné que ces mesures aideront les PME dans leurs accès au financement;

Or. en

Amendement 134
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***8 bis. souligne que des différences dans des facteurs externes tels que la facilité de l'accès au crédit, les régimes fiscaux et les réglementations du travail signifient que certaines PME se trouvent en position désavantageuse en comparaison à d'autres;
est d'avis que ces déséquilibres ont un effet négatif sur le fonctionnement correct du marché unique et peuvent empêcher des PME vertueuses de développer leur plein potentiel; considère que la Commission devrait utiliser tous les outils à sa disposition pour garantir que les conditions de croissance sont aussi équitables que possible;***

Or. it

Amendement 135
Antonio López-Istúriz White, Lara Comi

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. encourage la Commission à mettre en place une base de données facilement accessible contenant toutes les exigences européennes et nationales en matière d'étiquetage; dans le même temps, met en garde contre la multiplication des labels et des exigences en matière d'étiquetage, et appelle à une simplification, y compris en rassemblant divers aspects de la durabilité dans un label, tout en réduisant les différences qui existent dans les exigences d'étiquetage obligatoires au niveau national et en établissant, le cas échéant, des indicateurs de référence et des critères communs au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 136
Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 quater. reconnaît la compétence des autorités locales en matière d'urbanisme; souligne cependant que l'urbanisme ne devrait pas servir de prétexte pour contourner le droit à la liberté d'établissement; rappelle, à cet égard, qu'il est important de correctement mettre en œuvre la directive sur les services; invite instamment les États membres à lever les obstacles à la liberté de circulation et à ouvrir leurs marchés, afin de stimuler la compétitivité et de favoriser la diversité des magasins, laquelle est

essentielle pour assurer l'attractivité des zones commerciales, en particulier dans les centres-villes;

Or. en

Amendement 137

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Ildikó Gáll-Pelcz, Ivan Štefanec, Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. *attire l'attention sur* le fait que, *chaque année*, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; *demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;*

Amendement

10. *souligne que chaque année, malgré le fait que le Parlement européen ait adopté la directive concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales en février 2011*, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; *prie la Commission d'évaluer attentivement lors du rapport au Parlement si des mesures législatives complémentaire ou une révision de la directive ne sont pas nécessaires;*

Or. en

Amendement 138

Lucy Anderson, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y *compris*

Amendement

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures; prie la

par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une *administration publique doit de l'argent*;

Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une *rémunération est due pour des transactions commerciales*;

Or. en

Amendement 139

Marco Zullo

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de *compensation* suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;

Amendement

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de *protection* suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent *de telle manière qu'elles ne soient pas obligées de faire faillite pour cette raison*;

Or. it

Amendement 140

Adam Szejnfeld

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;

Amendement

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent; ***demande qu'il soit envisagé de prendre des mesures législatives pour faire passer le système du paiement de l'impôt de la méthode de la comptabilité d'exercice à la méthode de la comptabilité de caisse;***

Or. pl

Amendement 141
Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette

Amendement

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par ***des institutions de l'Union européenne et des administrations publiques nationales;*** prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États

directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;

membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;

Or. en

Amendement 142

Eva Paunova

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;

Amendement

10. attire l'attention sur le fait que, chaque année, des milliers de PME *et de jeunes pousses* font faillite dans toute l'Europe alors qu'elles attendent le paiement de leurs factures, y compris par des administrations publiques; prie la Commission et les États membres de redoubler d'efforts pour faciliter l'application et le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux retards de paiement; demande de plus aux États membres d'envisager, dans le cas où cette directive serait mal appliquée, des moyens de compensation suffisants pour les entreprises auxquelles une administration publique doit de l'argent;

Or. en

Amendement 143

Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. considérant que des grandes entreprises gagnent régulièrement les appels d'offres, demande à la Commission

d'examiner la possibilité de modifier la directive concernant les marchés publics dans le sens que les sous-traitants, qui sont généralement des PME, ne devraient pas être payés plus tard que dans les 30 jours;

Or. en

Amendement 144

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Coffferati, Liisa Jaakonsaari, Catherine Stihler, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Lucy Anderson

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *salue* l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui *vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants;*

Amendement

11. *prend acte de* l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui *pourrait être une méthode pour encourager les États membres à mettre en place un environnement réglementaire et non réglementaire acceptant que l'échec se produit parfois et encourageant l'innovation mais rappelle que les coûts et les conséquences d'entreprises défaillantes n'affectent pas seulement le propriétaire de la compagnie et ses actionnaires mais aussi ses créanciers, ses employés, citoyens et contribuables; souligne que le cadre légal de l'insolvabilité des entreprises doit garantir une prise de risques responsable apportant sécurité et équité aux créanciers et aux employés; appelle dans ce cadre la Commission à renforcer la protection des travailleurs et la défense de leurs intérêts, y compris en garantissant le plein respect de leurs droits à être informés et consultés et en établissant des droits préférentiels pour les employés en cas de la faillite d'une entreprise;*

Or. en

Amendement 145

Daniel Dalton

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants;

Amendement

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants; ***insiste sur le fait que l'échec et les enseignements des échecs sont un élément clé de l'innovation d'entreprise et donc, en dernier ressort, du succès qui pousse la croissance économique;***

Or. en

Amendement 146

Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants;

Amendement

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants ***mais attire l'attention sur le fait que les procédures en cas d'insolvabilité doivent être plus efficaces;***

Amendement 147

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants;

Amendement

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants; ***appelle la Commission à garantir que cette initiative va aligner les procédures d'insolvabilité à travers l'Europe et réduire la durée et les coûts des procédures;***

Amendement 148

Marco Zullo

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs de se lancer dans des projets innovants;

Amendement

11. salue l'initiative législative sur l'insolvabilité des entreprises, y compris ses dispositions sur la restructuration précoce et la "seconde chance", qui vise à garantir la mise en place, par les États membres, d'un environnement réglementaire permettant de gérer l'échec sans décourager les entrepreneurs ***victimes de crises économiques*** de se lancer dans des projets innovants;

Amendement 149

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Nicola Danti, Sergio Gutiérrez Prieto, Pina Picierno, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. regrette que la Commission n'ait pas assez insisté sur le rôle spécifique de la production traditionnelle par les artisans et les PME en tant que contribution importante aussi bien à la compétitivité qu'à la stabilité économique en Europe; encourage la Commission à exploiter le plein potentiel de la numérisation et de l'innovation du secteur industriel en particulier pour les micro- et petits fabricants et pour les jeunes pousses tout comme pour les régions moins industrialisées de manière à aider à la réduction des disparités régionales et à revitaliser les économies locales; est d'avis qu'il convient de promouvoir une plus forte politique PME et artisans au cours des prochaines en tant que l'une des priorités majeures de l'ensemble des institutions de l'Union européenne et des États membres;

Or. en

Amendement 150

Philippe Juvin, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite la Commission à élaborer

une stratégie visant à assurer la neutralité de l'ensemble des règles applicables à tous les projets d'infrastructure, quels que soient leurs modes de construction et de gestion, qu'ils soient publics, privés ou en partenariats public-privé;

Or. fr

Amendement 151

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Nicola Danti, Sergio Gutiérrez Prieto, Pina Picierno, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. note que les sociétés, en particulier les PME, soit n'ont pas connaissance des réglementations applicables dans d'autres États membres, soit ont des difficultés à trouver et à comprendre les informations concernant les réglementations et les procédures applicables à leur activité; appelle la Commission à relier tous les différents portails, points d'accès et sites d'information en une seule passerelle offrant aux PME et jeunes pousses des informations simples de manière à leur permettre de prendre des décisions bien informées, d'économiser du temps et des frais;

Or. en

Amendement 152

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Nicola Danti, Maria Grapini

Proposition de résolution

Paragraphe 11 quater (nouveau)

11 quater. invite la Commission à transformer les guichets uniques, portail réglementaire, en un système de portails professionnels en ligne à part entière favorisant un échange régulier d'informations par et entre des représentants des entreprises et aidant les entreprises nationales ou les citoyens à exercer leurs activités dans d'autres États membres;

Or. en

Amendement 153
Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 12

12. accueille favorablement **la stratégie** de la Commission **pour un marché unique numérique**, et en **particulier l'annonce concernant un portail numérique** unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;

12. accueille favorablement **le portail unique numérique** de la Commission, **qui devrait s'appuyer sur les guichets** uniques mis en place au titre de directive sur les services et **raccorder ces guichets uniques aux autres réseaux similaires du marché unique**; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe; **demande instamment à la Commission de créer un point d'accès unique pour les entreprises et les consommateurs à toutes les informations relatives au marché unique, à l'assistance, à la résolution de problèmes et aux procédures à l'échelle nationale et européenne nécessaires pour réaliser des transactions transfrontalières dans l'Union**;

Or. en

Amendement 154

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; **invite** la Commission **à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du** portail numérique unique **afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;**

Amendement

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; **appelle** la Commission **à garantir que le** portail numérique unique **soit le point d'accès unique pour les entreprises à toutes les informations relatives au marché unique, à l'assistance, à la résolution de problèmes et aux procédures à l'échelle nationale et européenne nécessaires pour réaliser des opérations transfrontalières dans l'Union;**

Or. en

Amendement 155

Marlene Mizzi

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;

Amendement

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe **en fournissant des informations correctes et claires dans différentes langues concernant toutes les procédures et formalités nécessaires pour opérer dans le pays ou dans un autre pays de l'Union;**

Amendement 156

Kaja Kallas

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique *afin* d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;

Amendement

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique *en tant que processus numérique unique de bout en bout pour les entreprise, de le mettre en œuvre et de l'exploiter à travers l'Union et ainsi* d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;

Or. en

Amendement 157

Eva Paunova, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;

Amendement

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe; *presse instamment la Commission pour leur mise en œuvre rapide;*

Amendement 158

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe;

Amendement

12. accueille favorablement la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, et en particulier l'annonce concernant un portail numérique unique; invite la Commission à examiner tous les moyens de faire le meilleur usage possible du portail numérique unique afin d'aider les jeunes pousses européennes à prendre leur essor dans toute l'Europe *et à s'internationaliser*;

Or. fr

Amendement 159

Philippe Juvin, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. rappelle l'impératif d'assurer aux consommateurs un niveau équivalent de protection, en ligne comme hors ligne ; insiste sur la nécessité pour tous les opérateurs économiques agissant en ligne et hors ligne au sein du marché unique, de prendre toutes les mesures raisonnables et adéquates pour lutter contre la contrefaçon, afin d'assurer la protection des consommateurs et la sécurité des produits ;

Or. fr

Amendement 160
Lara Comi, Andreas Schwab, Antonio Tajani

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et **change** la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; **souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;**

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et **que, tout en changeant** la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés, **elle peut guider l'innovation et a la capacité d'apporter des avantages et des opportunités supplémentaires aux entreprises et aux consommateurs au sein du marché unique;**

Or. en

Amendement 161
Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance, **transforme les services et les marchés traditionnels et** change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique; **note que la croissance rapide de l'économie collaborative présente des chances mais s'accompagne aussi de nombreux défis et incertitudes légales qui peuvent affecter les consommateurs, les travailleurs et les prestataires traditionnels de services ainsi que les fournisseurs;**

Amendement 162
Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique; ***note que l'économie collaborative offre des types plus flexibles d'emploi pour de nombreuses personnes qui ne pourraient pas travailler dans d'autres conditions; souligne les avantages économiques, sociaux et environnementaux favorisés par l'économie collaborative;***

Amendement 163
Eva Paunova, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique; ***appelle la Commission à examiner des moyens d'assister les États membres à trouver des solutions***

Amendement 164
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique; ***souligne que l'émergence d'un tel phénomène demande une intervention réglementaire plus rapide et plus prévoyante;***

Amendement 165
Josef Weidenholzer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique; ***appelle la Commission à limiter les obstacles dérivés de l'avantage du précurseur et de garantir un accès au***

marché aux plus petites plateformes offrant de tels services de manière à fournir un marché dynamique et compétitif dissuadant une structure dans laquelle quelques plateformes dominantes tentent d'utiliser leurs positions sur le marché pour contourner les obligations et les normes légales existantes;

Or. en

Amendement 166

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. *salue les nouveaux modèles d'entreprise d'économie de partage et reconnaît leur énorme potentiel innovateur*; insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Or. en

Amendement 167

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance *et change* la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance, *révolutionne* la manière dont de nombreux biens et services sont fournis

consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

et consommés, *offre de nouvelles opportunités pour les entreprises et les consommateurs tout en réclamant une attention avisée du législateur*; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Or. fr

Amendement 168

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) est en forte croissance et change la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises *qui placent l'utilité sociale au cœur de leurs objectifs visant au développement de l'inclusivité sociale* et les résultats obtenus par le marché unique;

Or. fr

Amendement 169

Jens Nilsson, Nicola Danti, Elena Gentile, Maria Grapini, Lucy Anderson, Sven Giegold

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) *est* en forte croissance et *change* la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien fort qui unit ces nouveaux modèles

Amendement

13. insiste sur le fait que l'économie collaborative (ou du partage) *et l'économie sociale sont* en forte croissance et *changent* la manière dont de nombreux biens et services sont fournis et consommés; souligne, par ailleurs, le lien

d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

fort qui unit ces nouveaux modèles d'entreprises et les résultats obtenus par le marché unique;

Or. en

Amendement 170

Sergio Gaetano Cofferati, Jens Nilsson, Virginie Rozière, Maria Grapini, Catherine Stihler, Lucy Anderson, Josef Weidenholzer, Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Commission et les États membres à formuler des propositions visant à prévenir les abus dans le secteur de l'emploi et du faux travail indépendant, à examiner les violations des droits des travailleurs et des dispositions en matière de protection sociale dans l'économie du partage et à évaluer l'incidence du travail participatif et de l'externalisation ouverte; appelle la Commission à établir un forum européen organisant régulièrement des échanges avec les parties prenantes, y compris les partenaires sociaux, qui jouent un rôle décisif dans la transition des différents secteurs de l'emploi vers l'économie numérique de manière à favoriser un cadre légal effectif ainsi qu'un emploi de qualité et les droits des travailleurs;

Or. en

Amendement 171

Marlene Mizzi, Sergio Gaetano Cofferati, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Virginie Rozière, Catherine Stihler, Jens Nilsson, Sergio Gutiérrez Prieto, Maria Grapini, Marc Tarabella, Lucy Anderson

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

13 bis. appelle les États membres à garantir que les droits du travail, des conditions de travail d'une grande qualité, une couverture sociale efficace et une véritable égalité entre tous les acteurs du marché unique soient garantis dans le cadre de la croissance de l'économie de partage tout en prenant en compte son potentiel en termes de formes d'emploi plus flexibles, en recensant de nouvelles formes d'emploi, en améliorant les droits et la protection des vrais travailleurs indépendants;

Or. en

Amendement 172

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Catherine Stihler, Olga Sehnalová, Nicola Danti, Pina Picierno, Maria Grapini, Marc Tarabella

Proposition de résolution

Paragraphe 14

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie **collaborative**, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour **accompagner** sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie **de partage, y compris les lignes directrices la direction sur la manière dont le droit européen s'applique à ce nouveau secteur**, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour **faire face aux défis que celle-ci pose, pour aider à sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique; se félicite de l'approche de la Commission, qui consiste à examiner la mesure dans laquelle les dispositions de la directive sur les services, la directive sur le commerce en ligne et les acquis de la protection des consommateurs sont applicables à l'économie de partage et si de nouvelles réglementations sont**

nécessaires; demande à la Commission d'aller au delà de ces dispositions et d'examiner la question de la sécurité sociale et des droits des travailleurs, des normes de santé et de sécurité, de la fiscalité et de la délivrance de permis;

Or. en

Amendement 173

Lara Comi, Antonio Tajani, Andreas Schwab

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à ***un programme européen en matière d'économie collaborative***, et de son intention d'***évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;***

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à ***l'économie collaborative***, et de son intention ***de clarifier, avec des lignes directrices, l'interaction entre les dispositions du droit en vigueur de l'Union européenne pour l'application et le fonctionnement des modèles d'entreprise fondés sur l'économie collaborative;***

Or. en

Amendement 174

Marco Zullo

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique; ***est d'avis qu'une***

intervention réglementaire dans ce domaine devrait être caractérisée par sa flexibilité pour permettre aux réglementations d'être rapidement adaptées et appliquées dans un secteur en évolution rapide demandant des ajustements rapides et effectifs;

Or. it

Amendement 175
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique; *insiste sur la nécessité de clarifier le flou réglementaire qui entoure l'application des règles à ce secteur, que ce soit au regard des droits des consommateurs, des normes de santé et de sécurité, de la concurrence, de la fiscalité, de la sécurité sociale et de l'emploi ;*

Or. fr

Amendement 176
Josef Weidenholzer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la

Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;

Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique; ***souligne que les normes existantes de protection des consommateurs doivent aussi être appliquées et imposées à l'économie numérique;***

Or. en

Amendement 177

Antanas Guoga, Dita Charanzová, Ulla Tørnæs

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique; ***appelle la Commission à garantir les conditions les plus propices possibles au développement et à la prospérité de l'économie collaborative;***

Or. en

Amendement 178

Julia Reda

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique;

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état de cette économie afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte au système économique; ***souligne en particulier le besoin d'une plus ample clarification en ce qui concerne les règlements fiscaux et sociaux applicables à ces activités;***

Or. en

Amendement 179

Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état ***de cette économie*** afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte ***au système économique;***

Amendement

14. se félicite de l'initiative annoncée par la Commission, relative à un programme européen en matière d'économie collaborative, et de son intention d'évaluer l'état ***des entreprises établies dans ce domaine*** afin de déterminer quelles mesures sont nécessaires pour accompagner sa croissance et appuyer la contribution considérable qu'elle apporte ***à l'économie;***

Or. en

Amendement 180

Kaja Kallas

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

14 bis. souligne que les nouvelles fonctions de sécurité que l'économie collaborative prévoit, telles que la sécurité des paiements, la géolocalisation et l'assurance donnent des moyens d'action au consommateur et qu'il convient donc d'examiner si les recours ex-post ne seraient pas plus efficaces que des réglementations ex-ante; appelle la Commission, à cet égard, à continuer de favoriser la collaboration public-privé de manière à répondre aux blocages existants dans l'économie collaborative, en particulier au regard de l'utilisation accrue d'une identité numérique pour gagner la confiance du consommateur dans les transactions en ligne, du développement de solutions numériques pour le paiement des taxes, de la mise en place de régimes d'assurance transfrontaliers et de la modernisation de la législation concernant l'emploi;

Or. en

Amendement 181
Dita Charanzová

Proposition de résolution
Paragraphe 15

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, les mêmes règles devraient s'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

supprimé

Or. en

Amendement 182

Kaja Kallas

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est *d'avis qu'en matière d'économie collaborative, les mêmes règles devraient s'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;*

Amendement

15. est *de la forte conviction convaincu que seule une approche de marché unique peut être suivie en ce qui concerne l'économie collaborative étant donné qu'une fragmentation du marché unique à travers des réglementations locales ou nationales empêche les entreprises européennes de l'économie collaborative de passer à un niveau européen;*

Or. en

Amendement 183

Adam Szejnfeld

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, *les mêmes règles devraient d'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;*

Amendement

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, *il doit être pris grand soin concernant l'approche convient d'être très attentif à l'approche suivie, de manière à garantir que des conditions de concurrence justes soient maintenues pour tous les acteurs du marché libre sans conduire à une réduction ou à une suppression de l'économie de partage;*

Or. pl

Amendement 184

Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Ildikó Gáll-Pelcz, Ivan Štefanec, Dariusz Rosati

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis *qu'en matière d'économie collaborative*, les mêmes règles devraient s'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation *qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux*;

Amendement

15. est d'avis *que l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise, y compris de l'économie collaborative ou de partage devrait inciter la Commission à réexaminer le niveau de réglementation sur un marché donné et évaluer s'il n'est pas trop contraignant pour les entreprises, en particulier les PME, et s'il n'entrave pas, dès lors, l'entrepreneuriat*; est d'avis les mêmes règles devraient d'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation;

Or. en

Amendement 185

Vicky Ford, Daniel Dalton

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, les *mêmes règles devraient s'appliquer aux mêmes services*, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Amendement

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, *la Commission devrait se pencher sur le cadre réglementaire existant pour les prestataires de services et les acquis en matière de protection du consommateur* de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Or. en

Amendement 186

Marlene Mizzi, Liisa Jaakonsaari, Evelyne Gebhardt, Christel Schaldemose, Catherine Stihler, Maria Grapini, Lucy Anderson, Marc Tarabella

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis qu'en matière d'économie **collaborative, les mêmes** règles devraient s'appliquer **aux mêmes** services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Amendement

15. est d'avis qu'en matière d'économie **de partage, des** règles **similaires** devraient s'appliquer **à des** services **similaires**, de sorte à **conserver le cadre solide des réglementations existantes**, garantir **une grande qualité de services, indépendamment des modalités d'accès et de prestation, garantir** des conditions de concurrence équitables, **les droits** et la protection des consommateurs **et un respect total des droits sociaux et du travail par les entreprises opérant dans l'économie de partage** tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Or. en

Amendement 187
Philippe Juvin, Ildikó Gáll-Pelcz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, **les mêmes règles** devraient **d'appliquer** aux mêmes **services**, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Amendement

15. **est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, tous les services similaires** devraient **répondre** aux mêmes **objectifs réglementaires**, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Or. fr

Amendement 188
Lara Comi, Andreas Schwab, Antonio Tajani

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, les mêmes ***règles devraient s'appliquer*** aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs ***tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;***

Amendement

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, ***le développement de nouveaux modèles d'entreprise, les services innovants et l'utilisation temporaire d'avoirs devraient être encouragés, mais avec les mêmes règles applicables*** aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs;

Or. en

Amendement 189
Evelyne Gebhardt

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, les mêmes règles devraient d'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Amendement

15. est d'avis qu'en matière d'économie collaborative, les mêmes règles devraient d'appliquer aux mêmes services, de sorte à garantir des conditions de concurrence équitables, ***une sécurité sociale pour les employés*** et la protection des consommateurs tout en évitant une fragmentation qui entraverait le développement de nouveaux modèles commerciaux;

Or. de

Amendement 190
Dita Charanzová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. se félicite de l'accroissement de la concurrence et des possibilités de choix des consommateurs engendré par l'économie du partage, qui est également porteuse de création d'emplois, de croissance économique, de compétitivité, d'une plus grande inclusivité du marché du travail et d'une économie européenne plus circulaire, grâce à une utilisation plus efficace des ressources, des compétences et d'autres actifs; prie instamment la Commission et les États membres d'apporter leur soutien à la poursuite du développement de l'économie du partage en mettant en évidence les obstacles artificiels et la législation susceptibles d'entraver sa croissance;

Or. en